

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Philippe DELCOURT, Doyen d'âge, puis de Monsieur Ludovic ROHART, Président élu pour le reste de la séance, suite à la convocation faite le 31 mars 2026, par le Président sortant Monsieur Luc FOUTRY conformément à la loi.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2026

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants
présents : 51
Procurations : 2

Nombre de votants : 53

Présents :

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, Sylvain PEREZ, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN, Etienne BALY (suppléant de Christophe THIEBAUT)

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

Secrétaire de Séance : Jean MOULLIERE

PROCES-VERBAL

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir
- le public est autorisé

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne YouTube de Pévèle Carembault.

Début de séance :

Monsieur Philippe DELCOURT, Doyen préside le début de séance. Il précise qu'actuellement, à BACHY, il n'est plus maire suite à une irrégularité constatée dans l'élection du maire et des adjoints de BACHY. La nouvelle élection du maire et des adjoints aura lieu le 8 avril. Néanmoins, il est conseiller municipal et conseiller communautaire titulaire désigné par fléchage. C'est à ce titre qu'il est présent ce jour.

Monsieur Philippe DELCOURT procède à l'appel.

Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 2 mars 2026 à PONT-A-MARCQ - A L'UNANIMITE

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION CC_2026_067 - Installation des conseillers communautaires pour le mandat 2026-2032

Conformément à l'article L5211-9 alinéa 7 du Code Général Collectivités Territoriales, le Doyen d'âge préside la séance.

Monsieur Philippe DELCOURT, doyen d'âge, fait l'appel nominatif des délégués élus dans chaque commune, et les déclare installés dans leurs fonctions.

La présente délibération a pour objet d'acter l'installation des conseillers communautaires pour le mandat 2026 - 2032.

En cours de mandat, le Conseil communautaire prendra acte par délibération de chaque changement.

DECISION (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 52 VOTANTS)

Le Conseil communautaire décide :

→ D'installer les membres du Conseil communautaire dans leurs fonctions, comme suit :

AIX-EN-PEVELE	M. Didier DALLOY (titulaire) Mme Laetitia DUJARDIN (suppléante)
ATTICHES	M. Luc FOUTRY (titulaire) Mme Paule DEMESSINE (suppléante)
AUCHY-LEZ-ORCHIES	M. Guy SCHRYVE (titulaire) Mme Anne-Françoise MADOUX (suppléante)
AVELIN	M. José ROUCOU (titulaire) Mme Clémentine DESRUELLES (suppléante)
BACHY	M. Philippe DELCOURT (titulaire) Mme Chloé LEMAIRE (suppléante)
BERSEE	M. Arnaud HOTTIN (titulaire) Mme Dominique PASTANT (suppléante)
BEUVRY-LA-FORET	Mme Léone PIERKOT (titulaire) M. Patrick MIQUET (suppléant)
BOURGHELLES	M. Franck SARRE (titulaire) Mme Doriane WYTZ (suppléante)
BOUVIGNIES	M. Frédéric PRADALIER (titulaire) Mme Martine HULOUX (suppléante)
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	M. Matthieu LESTOQUOY (titulaire) Mme Cathy POIDEVIN (suppléante)
CAMPHIN-EN-PEVELE	M. Olivier VERCRUYSSSE (titulaire) Mme Caroline PECQUEUR (suppléante)
CAPPELLE-EN-PEVELE	M. Bernard CHOCRAUX (titulaire) Mme Laetitia THELLIER (suppléante)
CHEMY	M. David DUHAYON (titulaire) Mme Fanny DUPONT (suppléante)
COBRIEUX	M. Christophe THIEBAUT (titulaire) M. Etienne BALY (suppléant)
COUTICHES	M. Pascal FROMONT (titulaire)
COUTICHES	Mme Stéphanie DUFERMONT (titulaire)
CYSOING	M. Benjamin DUMORTIER (titulaire)
CYSOING	Mme Marion DUBOIS (titulaire)
ENNEVELIN	M. Xavier GIRARD (titulaire) Mme Hélène FOUACHE (suppléante)
GENECH	Mme Anne WAUQUIER (titulaire) M. Pierre DORCHIES (suppléant)
GONDECOURT	M. Régis BUE (titulaire)
GONDECOURT	Mme Véronique DELOBEL (titulaire)
HERRIN	M. Thomas KOLAR (titulaire) M. Dimitri BAUDUIN (suppléant)
LANDAS	M. Jean-Louis DAUCHY (titulaire) Mme Sylvie DUHEM (suppléante)
LA NEUVILLE	M. Thierry DEPOORTERE (titulaire) Mme Danièle CAMBIER (suppléante)
LOUVIL	Mme Vinciane FABER (titulaire)

MERIGNIES	M. José ZIEMNIAK (suppléant)
MERIGNIES	M. Paul DHALLEWYN (titulaire)
MONCHEAUX	Mme Martine PEREZ (titulaire)
	M. François-Hubert DESCAMPS (titulaire)
	Mme Sophie XERRA (suppléante)
MONS-EN-PEVELE	M. Sylvain PEREZ (titulaire)
	Mme Valérie RUBY DHELIN (suppléante)
MOUCHIN	M. Eric BRUNIN (titulaire)
	Mme Aline VARLET (suppléante)
NOMAIN	Mme Stéphanie DERNAUCOURT (titulaire)
	M. Jean-Louis LAURETTE (suppléant)
ORCHIES	M. Ludovic ROHART (titulaire)
ORCHIES	Mme Nathalie GABRYELEWICZ (titulaire)
ORCHIES	M. Marc DUPUIS (titulaire)
ORCHIES	Mme Mady DORCHIES (titulaire)
ORCHIES	M. Adrien LARTISIEN (titulaire)
OSTRICOURT	M. Bruno RUSINEK (titulaire)
OSTRICOURT	Mme Aline DESCAMPS (titulaire)
OSTRICOURT	M. Sylvain BEAUVOIS (titulaire)
PHALEMPIN	M. Thierry LAZARO (titulaire)
PHALEMPIN	Mme Marie CIETERS (titulaire)
PONT-A-MARCQ	M. Sylvain CLEMENT (titulaire)
	Mme Albertina MEIRE DA SILVA (suppléante)
SAMEON	M. José DUHAMEL (titulaire)
	Mme Valérie LICTEVOUT (suppléante)
TEMPLEUVE-EN-PEVELE	M. Jean MOULLIERE (titulaire)
TEMPLEUVE-EN-PEVELE	Mme Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE (titulaire)
TEMPLEUVE-EN-PEVELE	M. Cyprien DUBUS (titulaire)
TEMPLEUVE-EN-PEVELE	Mme Amandine GOUDARD (titulaire)
THUMERIES	Mme Nadège BOURGHELLE-KOS (titulaire)
THUMERIES	M. Renaud BIENKOWSKI (titulaire)
TOURMIGNIES	M. Alain DUCHESNE (titulaire)
	M. Hervé NOVION (suppléant)
WAHAGNIES	M. Nicolas CUVELIER (titulaire)
	Mme Marie-Claude CAILLEUX (suppléante)
WANNEHAIN	M. Jean-Luc LEFEBVRE (titulaire)
	Mme Marie-Christine POLLET (suppléante)



DELIBERATION CC_2026_068 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Il est de coutume que ce soit le plus jeune. Il s'agit de Monsieur Jean MOULLIERE.

Le doyen d'âge, Monsieur Philippe DELCOURT, déclare le secrétaire de séance installé dans ses fonctions.

DECISION (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 52 VOTANTS)

Le Conseil communautaire décide :

→ D'acter la désignation du secrétaire de séance.

Information :

Avant de débiter l'élection du Président, Monsieur Philippe DELCOURT précise que les deux assesseurs, seront les plus jeunes. Il s'agit de Monsieur Jean MOULLIERE et Madame Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE.

Présentation des candidats :

Monsieur Luc FOUTRY, candidat, prend la parole.

« Chers collègues, monsieur le Président, à défaut de programme, permettez-moi d'évoquer devant vous les enjeux de cette soirée, de cette élection.

Évidemment, c'est le vote du président, de l'exécutif, mais c'est aussi le vote pour savoir ce que nous voulons faire de cette intercommunalité. Avec l'équipe que j'ai l'honneur de conduire, nous vous avons adressé la semaine dernière, mardi dernier, l'ensemble des propositions qui sont les nôtres pour le mandat qui s'ouvre.

Permettez-moi de revenir sur quelques-unes de ces propositions le plus rapidement possible. Vous dire d'abord que nous souhaitons mettre en place un service de mobilité adapté à la demande de nos habitants à travers des modules, des navettes de six à neuf places qui irrigueront l'ensemble de notre territoire, de nos communes plusieurs fois par jour. Cette possibilité nous est rendue possible grâce aux travaux que nous avons faits dans le dernier mandat sur la réflexion, notamment, des travaux que nous avons faits par bassin de vie d'ailleurs, avec le SMTD. Cela demandera la prise de compétence. Nous pourrions faire cela dans les deux ans qui arrivent.

La deuxième priorité que nous avons identifiée, c'est la mise en œuvre de la cuisine centrale telle que nous l'avons décidée ici, dans cette même salle, avec le conseil communautaire précédent au mois de juillet 2025. J'entends que ce projet pourrait être modifié ou amendé. J'attire votre attention sur le fait que si nous voulons, comme c'est le but, mettre en valeur les productions agricoles de notre territoire et mettre de la qualité dans les assiettes de nos aînés et de nos enfants, alors il n'y a pas d'autre projet que celui qui a été validé ici, à la majorité qualifiée, par nos conseillers communautaires précédents.

Et puis, nous avons une bonne gestion, une bonne santé financière, ce qui nous autorise et nous permet de proposer le doublement des fonds de concours pour toutes les communes. Ces fonds de concours ont été utiles dans le précédent mandat. Nous les avons maintenus et nous les avons aussi doublés, passant l'enveloppe de trois millions à six millions d'euros. Dans le prochain mandat, nous proposons de mener cette enveloppe à douze millions d'euros. Pourquoi ? Parce que l'ensemble de nos investissements structurants sont soit réalisés, soit financés dans notre plan pluriannuel d'investissements (PPI). À cette enveloppe de douze millions d'euros, nous souhaitons ajouter une enveloppe de huit millions d'euros à regarder pour financer des projets structurants par bassin de vie.

Et enfin, nous ne souhaitons pas transformer notre communauté de communes en communauté

d'agglomération. Pourquoi ? Parce que nous sommes une communauté de communes de petites communes essentiellement.

Nous n'avons pas les caractéristiques d'une communauté d'agglomération, même si la loi nous permettrait de nous transformer. Il faut être fidèle à l'identité de notre territoire qui est un territoire composé de communes rurales et à dominante agricole. L'agriculture, c'est d'ailleurs la première force de notre territoire en termes d'emplois, c'est cinq mille emplois directs ou indirects. Pour porter ce projet, je m'appuierai sur une équipe de vice-présidents de l'exécutif qui me sont fidèles, la quasi-totalité de l'ancien exécutif, certains déjà présents en 2014 lors de la création de cette intercommunalité, d'autres qui nous ont rejoints en 2020 et d'autres enfin qui viennent compléter l'équipe avec leur expérience, leur expertise et leurs compétences.

Je souhaite que cette équipe soit complétée par celles et ceux d'entre vous qui, d'ici juin, voudront nous rejoindre pour bâtir et continuer à bâtir le travail communautaire, celles et ceux qui partagent comme nous cet attachement à l'union, au rassemblement communautaire, à ce consensus. Cette méthode, nous l'avons pratiquée depuis 2020 et avant. Cette méthode, elle nous a permis d'adopter quatre-vingt-seize pour cent de nos délibérations à l'unanimité. Cette méthode, nous a permis d'adopter à l'unanimité les modalités de mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal qui faisait débat ici même il y a six ans. Et je me souviens de celles et ceux qui me disaient qu'il ne fallait pas faire le plan local d'urbanisme intercommunal. Nous avons ensemble trouvé les voies et moyens de faire le consensus jusqu'à l'unanimité sur ce programme-là, notamment.

Je veux dire ici aussi que ce rassemblement, c'est une conviction de ma part, mais c'est aussi, pourquoi ne pas le reconnaître, une nécessité pour le petit maire que je suis. Attiches, comme vingt-sept autres collègues ici présents, ne représentent qu'une voix dans cette assemblée. Une seule voix. Si l'on veut exister pour notre territoire, nous avons l'obligation de faire l'union, de faire le consensus, de rapprocher les points de vue, comme nous avons toujours essayé de le faire. Alors parfois maladroitement, et il y a encore à progresser, bien évidemment. C'est autant donc une conviction qu'une nécessité.

Alors, je voudrais finir mon propos en vous invitant à ne pas vous laisser distraire, chers collègues. Parce que j'entends, je vois, j'ai vu effectivement que certains élus qui ne sont pas de ce conseil communautaire, pour certains, ils ne sont même pas d'ailleurs élus de notre territoire, nous diraient, comme des parents disent à des enfants, pour qui et comment il faudrait voter. Je pense qu'il faut surtout nous faire confiance. Il faut se faire confiance à nous autres tous ici rassemblés parce que c'est le travail qui nous attend pour les six ans qui nous, qui nous, qui arrivent.

Il faut se faire confiance comme nous l'avons fait dans les grandes décisions du territoire ces dernières années et même encore en 2014. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à faire comme le général de Gaulle nous invitait à le faire en disant que de toutes les situations, la position la plus élevée c'est de loin celle qui est la plus dégagée. C'est ce que nous devons faire aujourd'hui : prendre de la hauteur et nous dire que nous avons du travail pour six ans, du travail au bénéfice de notre territoire que nous aimons tous, qui nous rassemble tous ici.

Parce que si nous sommes élus locaux dans nos communes, c'est que nous sommes profondément attachés à ce territoire et que ce que nous devons faire, c'est nous rassembler, pour être mieux encore au service de nos habitants.

Je vous remercie.

Monsieur Philippe DELCOURT donne la parole à Monsieur Ludovic ROHART.

Mes chers collègues, Monsieur le doyen d'âge, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi de saluer les nouveaux élus communautaires, saluer les plus anciens, vous dire naturellement que, je suis très fier de pouvoir m'adresser à vous ce soir pour présenter notre candidature. Quand je dis « nous », c'est effectivement celle de votre serviteur, mais c'est aussi celle d'un groupe uni et soudé avec la volonté de rassembler l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille.

Comme vous le savez certainement, cette candidature est le fruit de plusieurs années de travail, de plusieurs années d'engagement, de plusieurs années de rencontres, de dialogue, de partage et d'expérience. Cette candidature, elle a aussi pour volonté de re-repenser la question de la gouvernance avec notamment un certain nombre de mesures tendant à permettre aux communes d'être plus présentes, d'être mieux représentées au sein des décisions de notre communauté de communes.

Je pense notamment avec cette proposition sur la participation des adjoints dans les commissions, qui permettrait en fait à ces élus de pouvoir porter la voix de leur commune et surtout de pouvoir faire un retour à leur maire. Ces décisions pourraient être ainsi discutées au sein de la conférence de maire. Je souhaite faire de cet espace, un lieu central de décision. Parce qu'au sein de la Conférence des maires, quelle que soit la taille de la commune, chaque maire représente une voix. C'est la raison pour laquelle la Conférence de maire aura un rôle à jouer essentiel dans la suite de ce projet.

Je souhaite aussi vous dire que nous avons la volonté de mettre en place une conférence annuelle des projets au cours de laquelle, autour des représentants de l'État, de la région, du département et de l'intercommunalité, chaque maire, par bassin de vie, pourra présenter ses projets et ainsi pouvoir, espérer un certain nombre d'indications sur les financements qui seront possibles pour ces projets.

Ma candidature s'explique aussi par le fait de vouloir venir en aide aux communes, notamment par la mutualisation et, l'achat de matériel. J'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre d'entre vous qui m'ont dit que par exemple, lors de l'organisation de manifestations festives pouvaient se poser par exemple des problématiques sur l'éclairage, sur le matériel scénique. L'idée serait que la communauté commune puisse acheter le matériel et le mettre à disposition, des communes de façon à pouvoir au mieux réaliser leurs projets.

Aux fonds de concours traditionnels sur lesquels il ne s'agit absolument pas de revenir, nous avons aussi la volonté de mettre en place des fonds de concours thématiques. Je pense notamment à quelque chose qui m'est cher et qui est cher à d'autres sur le fond, sur le devoir de mémoire, dans la mesure où cette thématique permet de fédérer, autour de ces questions.

Nous avons aussi la volonté de mettre en place une brigade volante de façon à pouvoir justement, suppléer à l'absentéisme d'un certain nombre de personnels de façon temporaire. Je pense notamment à la restauration scolaire où lorsque le matin même, le personnel est absent, il faut venir le remplacer. Bien souvent, dans les petites communes, c'est précisément le maire qui vient prendre la place de ce personnel. Je pense que l'idée, c'est que la communauté de communes puisse venir suppléer cette absence de personnel.

L'autre point fort de notre programme, c'est la solidarité intercommunale. L'idée, c'est vraiment d'avoir une égalité de traitement pour toutes les communes du territoire. Et ça commence notamment par la remise à plat des attributions de compensation (AC). Aujourd'hui, une douzaine de communes sont en AC négative. Je pense que si on veut repartir à zéro, si on veut vraiment faire pour le territoire, il faut absolument que l'ensemble de ces communes soit, avec une AC à zéro.

Je souhaite mettre en place des projets structurants et avoir une action très forte sur la compétence sport qui est aujourd'hui une des grandes oubliées de notre communauté de communes.

On doit faire face aussi à un certain nombre d'enjeux essentiels. Je pense notamment aux mobilités. Alors, il serait peut-être trop rapide ici de pouvoir vous décrire un peu quelles sont les ambitions que nous avons en la matière. Mais l'idée, c'est vraiment de nous appuyer sur notamment Jean Moulière, qui connaît bien le territoire, et un certain nombre d'élus, d'instances afin de nous accompagner justement dans la définition à la fois des besoins des communes, mais aussi évoquer les possibilités, d'application de ces mobilités. Et je pense que la communauté d'agglomération aura un rôle essentiel à jouer. Pourquoi ? Parce que si effectivement le transfert se fait en communauté d'agglomération, notre communauté d'agglomération aura un poids politique réel, notamment par rapport à la MEL, notamment par rapport au Douaisis. Et il est vrai que lorsque nous aurons à discuter avec ces instances, le fait d'avoir un poids politique très fort nous permettra de pouvoir mieux défendre nos positions.

Je voulais aussi, parmi les enjeux essentiels, rappeler la démarche Communauté amie des aînés (CADA) sur l'autonomie des personnes seniors et aussi l'inclusion, parce que ce sont deux thématiques sur lesquelles nous avons aussi de beaux projets. Tout cela se fera, je l'ai dit, autour d'une équipe unie et soudée, avec la volonté de rassembler les élus de Pévèle et de Carembault. Notre force, elle naît précisément de cette diversité au niveau des communes, que ce soit les petites communes, que ce soit les grandes communes, que ce soit l'Orchésies, que ce soit le Carembault, de l'est à l'ouest de la Pévèle. Notre volonté, c'est vraiment de rassembler toutes ces communes et nous pourrons le faire autour d'un projet de territoire. Vous le savez, le projet de territoire touche à sa fin. Il était prévu de 2016 à 2026. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité, la chance, la capacité de mettre en place un projet de territoire pour fédérer l'ensemble des communes de la Pévèle Carembault. Merci beaucoup.



DELIBERATION CC_2026_069 - Election du Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour le mandat 2026-2032

Le Président est l'organe exécutif de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil communautaire doit, dès sa première réunion, élire son Président.

Les candidats sont invités à déposer leur candidature.

Sont candidats :

- Monsieur Luc FOUTRY,
- Monsieur Ludovic ROHART.

L'élection du Président a lieu au scrutin secret, uninominal à trois tours.

A l'issue du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53

- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 27

Résultats

- Monsieur Luc FOUTRY : 22 voix
- Monsieur Ludovic ROHART : 30 voix

Si à l'issue du 1er tour, l'un des candidats obtient la majorité absolue, il est élu Président.

Monsieur Ludovic ROHART a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

Monsieur Philippe DELCOURT, doyen d'âge, lui passe la Présidence pour le reste de la séance.

Débat :

Monsieur Ludovic ROHART, Président, prend la parole.

Mes chers collègues, peut-être avant de vous dire quelques mots, je vous propose de continuer le vote des vice-présidents, si vous le voulez bien. J'aurai l'occasion, effectivement, de reprendre la parole, devant vous pour vous exprimer à la fois mon émotion, ma fierté, mais aussi, à quel point, je suis conscient du poids des responsabilités qui m'incombent désormais. Je voulais naturellement vous remercier les uns les autres pour votre confiance. Nous avons vraiment la volonté collective de travailler tous ensemble. J'aurai l'occasion d'y revenir par la suite. Merci en tout cas une nouvelle fois pour votre confiance. Je laisse la parole à Monsieur Foutry.

Monsieur Luc FOUTRY prend la parole.

Permettez-moi, monsieur le Président, d'abord de vous féliciter pour cette élection. Je voudrais vous dire à toutes et tous tout le bonheur que j'ai eu de travailler au service de cette intercommunalité. Évidemment, le travail n'est pas fini. Je voudrais à ce stade et à ce point vous demander une suspension de séance, s'il vous plaît.

Suspension de séance accordée par Monsieur ROHART (10 minutes).



Délibération CC_2026_070 - Fixation du nombre de Vice-Présidents

L'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 a fixé le nombre de conseillers communautaires à 53 pour le mandat 2026 - 2032.

Par la présente, il convient de déterminer le nombre de Vice-Présidents conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, sur 53 VOTANTS)

Abstention(s) :
Bernard CHOCRAUX

Le Conseil communautaire décide :

- De se prononcer sur le nombre de Vice-Présidents pour le mandat 2026-2032.
- De fixer le nombre de Vice-Présidents à douze (12).

DELIBERATION CC_2026_071 - Election du 1er Vice-Président

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de premier Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Benjamin DUMORTIER.

L'élection du premier Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
 - Nombre de bulletins blancs et nuls : 22
 - Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Résultats

- Monsieur Benjamin DUMORTIER : 28 voix

Si à l'issue du 1er tour, l'un des candidats obtient la majorité absolue, il est élu premier Vice-Président.

Monsieur Benjamin DUMORTIER a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé premier Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

DELIBERATION CC_2026_072 - Election du 2ème Vice-Président

Débat :

Monsieur le Président annonce la candidature de Monsieur Jean MOULLIERE pour la seconde Vice-Présidence.

Madame Marie CIETERS demande de pouvoir présenter une candidature.

Monsieur le Président remercie Madame CIETERS. Il demande si quelqu'un d'autre présente une autre candidature que celle de Monsieur Jean MOULLIERE à la deuxième Vice-Présidence, délégation mobilité.

Madame Marie CIETERS se présente pour être candidate à cette Vice-Présidence.

Monsieur le Président demande si les candidats souhaitent l'un et l'autre s'exprimer.

Madame Marie CIETERS répond qu'elle souhaite que l'on puisse écouter un petit peu ce que les uns et les autres ont à dire.

Monsieur le Président : Très bien. On va retenir comme tout à l'heure, l'ordre alphabétique. Il demande à Madame CIETERS de bien vouloir se présenter devant le pupitre.

Madame Marie CIETERS prend la parole.

Bonsoir à tous. Vous imaginez que ce n'est pas de gaieté de cœur que je suis ici pour présenter ma candidature puisque moi mon candidat, c'était Luc Foutry et qu'on a passé six ans à travailler. Je vais notamment parler de ma délégation, mais je pense que pour tous les collègues, c'est la même chose. Cette candidature n'aura peut-être pas de chance. Elle n'a sans doute pas de chance. Ce n'est pas grave. Moi, je voulais vous dire en tout cas, tout le plaisir que j'ai eu à travailler sur cette délégation. C'est une délégation qui est compliquée. Elle est technique, elle nécessite beaucoup de travail, elle nécessite beaucoup d'expérience. Moi, il m'a fallu quelques années avant d'en comprendre tous les contours. Et encore, je pense que je n'y suis pas encore arrivée.

Si je suis élue vice-présidente, bien sûr, j'aurais envie de continuer à faire vivre le projet de schéma cyclable. C'est un schéma que nous avons co-construit avec les communes qui souhaitaient avancer sur le sujet et je pense qu'aucun dossier n'est resté sur le côté. Si toutefois, j'étais réélue, bien sûr je poursuivrais le travail que nous avons entrepris, notamment dans la consultation territoriale des mobilités pour comprendre ce que les habitants et comprendre ce que les élus souhaitaient pour la communauté de communes. Forcément, j'aurais envie de le continuer.

Vous vous doutez bien que depuis quelques semaines, le travail ne s'est pas arrêté. Les dernières réunions avec l'équipe mobilité, que je remercie d'ailleurs et que, que je remercie vraiment d'avoir travaillé à mes côtés et de m'avoir tant apporté sur beaucoup de sujets.

J'ai entendu aussi que c'était une proposition de l'équipe, enfin du président maintenant. Donc c'est aussi quelque chose que j'ai travaillé, qui est prêt, qui est chiffré. Enfin, je sais où je vais et je sais comment j'irais. Si toutefois nous avons la capacité de prendre la compétence mobilité, on n'est pas pour autant obligés de se transformer en Communauté d'agglomération. Mais si toutefois on y allait, forcément, il faudrait voir à quel niveau on pourrait demander le versement transport aux entreprises, et puis surtout pour quel service.

Sur la mobilité, j'espère que le service accompagnement mobilité, qui aujourd'hui remporte déjà son succès, même s'il est tout récent, pourra continuer parce que c'est un service aux habitants, un service aux personnes en recherche d'emploi, de stages, de formations. Et c'est, c'est quelque chose qui est déjà utilisé dans pratiquement, enfin en tout cas dans de nombreuses communes.

Vous l'aurez compris, je pensais me présenter avec toujours autant de passion, de dynamisme, un engagement sans faille et puis surtout une expérience qui est nécessaire pour tout ça. Alors bon, moi je n'ai pas été députée, je ne suis pas maire. J'ai donc de temps sans doute.

J'ai quand même une petite expérience. Et je sais très bien que je suis aussi plus âgée que Jean. Donc voilà, au cas où les résultats seraient très serrés, Jean, tu ne m'en voudras pas, mais comme je suis plus vieille que toi, si on était ex æquo, c'est moi qui passerais. Bon, je pense que ça ne vous ferait pas rire. C'était mon petit coup d'humour, bien sûr.

En tout cas, je félicite Ludovic pour son élection et j'espère que nous pourrons et que nous arriverons à continuer à travailler dans une ambiance comme nous avons eu depuis les six ans derniers. J'apporterais mon expérience si vous le souhaitez et si je peux être utile dans cette délégation, mais je pense que je pourrais l'être, ce sera avec grand plaisir, parce que moi, ce qui me fait battre là-dedans, ce n'est pas mon élection, mais c'est mon territoire.

Monsieur le Président remercie Madame CIETERS pour son encouragement et passe la parole à Monsieur Jean MOULLIERE.

Bonsoir à tous. Je m'appelle Jean Moulière. J'ai trente-deux ans. Je suis le nouveau maire de Templeuve-en-Pévèle et je suis... Enfin, j'ai eu la chance, effectivement, d'être député de cette sixième circonscription du Nord qui en grande partie composée par ce territoire de Pévèle Carembault.

Avant de démarrer et de présenter ma candidature sur les mobilités et pourquoi ça me tient à cœur, je voudrais féliciter notre nouveau président. Cher Ludovic, bravo pour ton élection et je sais que tu auras à cœur de rassembler et d'être au service de tout le territoire. Je tiens aussi à saluer l'équipe, l'exécutif qui a été sur le mandat précédent avec son président Luc Foutry.

La voie que nous nous souhaitons emprunter, elle n'est pas de faire table rase du passé. L'idée c'est de co-construire, de continuer à avancer et peut-être d'impulser une nouvelle dynamique, et c'est ce qu'on essaiera de faire. En tout cas, j'essaierais de le faire sur les mobilités, mais je salue le travail qui a été mené jusqu'à présent par Marie Cieters. Je sais qu'elle a mené cela avec beaucoup de cœur et beaucoup d'ouvrage. Je salue aussi tous les agents de Pévèle Carembault qui ont organisé le déroulement de cette soirée, qui ont accompagné l'exécutif pendant toutes ces années au service des habitants, au service du territoire. Je pense que la mobilité, ce sera l'enjeu et l'enjeu prioritaire de ce mandat. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, dans toutes les communes de Pévèle Carembault, tous les habitants sont dépendants de leur voiture. L'idée, c'est que demain, on puisse apporter une alternative crédible, une alternative solide et sérieuse à l'usage de la voiture. Et pour ça, il faudra qu'on porte un vrai réseau de transports en commun efficace, avec des horaires réguliers, des horaires élargis, de tôt le matin à tard le soir.

J'évoque la situation de sa stagiaire qui pour se rendre à Templeuve-en-Pévèle qui prenait la Flexi Pévèle. C'est un super service, la Flexi Pévèle. Cependant, on s'étonne parfois du fait qu'il n'y ait pas grand monde à l'intérieur. En prenant la Flexi Pévèle, sa stagiaire, habitant à Mérignies, mettait quarante-cinq minutes pour arriver à Templeuve. Forcément, elle l'a prise une fois et après, ne l'a plus prise. L'idée, c'est que demain, on puisse accéder aux soins, aux loisirs, aux services pour les personnes des communes voisines. Il prend son cas, par exemple, à Templeuve, qui est une ville attractive où on a la chance d'avoir un pôle d'échange aussi qui attire deux mille voyageurs par jour. Ça englobe toutes les communes voisines. Des gens prennent déjà les transports en commun. Il ne leur faudrait pas grand-chose pour qu'ils prennent aussi le bus pour se rendre justement dans nos gares à Phalempin, à Orchies, à Templeuve. C'est ça que je veux porter, qu'on puisse accéder rapidement à ces services à moins de vingt minutes, en développant un vrai réseau de transports en commun, à l'instar de ce qui se fait aussi du côté de Cœur de Flandre Agglo.

Ce que je veux aussi, c'est qu'on puisse accélérer sur les mobilités douces. C'est l'enjeu de demain et on va poursuivre les investissements qui ont été faits sur le schéma cyclable intercommunal en mettant le paquet aussi pour relier nos communes entre elles. Et puis un des sujets sur lequel je veux avancer assez rapidement, c'est notamment pour nos usagers du TER en Pevele Carembault. Il faut que ces usagers puissent aussi accéder au métro, au tramway et au bus dans la métropole européenne de Lille, sans reprendre un ticket. Comme c'est le cas aujourd'hui, si vous prenez le train à Fretin, vous avez un abonnement. Si vous prenez le train à Templeuve, à Orchies, à Phalempin, il faut repayer quand vous arrivez sur la métropole européenne de Lille. Ce que je porterai avec l'exécutif, avec le président Ludovic Rohart, c'est qu'on puisse négocier avec Ilévia, avec la MEL, pour obtenir ce ticket unique. Voilà ce que je peux vous dire ce soir. Et, alors effectivement, je suis jeune, mais cette année et demie en tant que député, elle m'a permis de tisser un réseau chez nos partenaires publics qui pourra être important, que ce soit avec l'État, que ce soit avec la métropole européenne de Lille, avec Douaisis Agglo, mais également avec le département du Nord. Et donc c'est pour ça que je sollicite votre confiance pour être vice-président en charge des mobilités.

Je vous remercie.

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de deuxième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Jean MOULLIERE,
- Madame Marie CIETERS.

L'élection du deuxième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 51 Majorité absolue : 27

Résultats :

- Monsieur Jean MOULLIERE : 29 voix,
- Madame Marie CIETERS : 22 voix.

Monsieur Jean MOULLIERE a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

DELIBERATION CC_2026_073 - Election du 3ème Vice-Président

Monsieur le Président annonce la candidature de Madame DERNAUCOURT à la troisième Vice-Présidence, et demande si une autre personne est candidate.

Monsieur Alain DUCHESNE est également candidat.

Madame Stéphanie DERNAUCOURT prend la parole.

Bonsoir à tous. Donc pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Stéphanie Dernaucourt, la nouvelle maire de Nomain. J'ai été adjointe à la culture pendant le mandat précédent et c'est avec grand plaisir que j'ai rejoint l'équipe de Ludovic qui m'a fait le plaisir de me proposer cette délégation que j'ai acceptée parce que pour moi, la culture, ça me tient à cœur de la favoriser

partout et pour tous, dans tout le territoire et parce que c'est un moyen de rassembler les gens et de les ouvrir sur le monde.

Monsieur Alain DUCHESNE prend la parole.

Tout d'abord, je voudrais féliciter Ludovic Rohart pour son élection, cher Ludo. Mesdames et messieurs, chers collègues, le territoire de Pevele Carembault, ce n'est pas simplement un espace géographique de trente-huit communes. Notre territoire, c'est un territoire, un espace de vie, une histoire et surtout des rencontres. Si l'aménagement ou l'économie en sont la colonne vertébrale, j'ai tendance à dire que la culture en est son âme. Ce qui nous lie, ce qui nous rassemble. C'est notre ciment. Ce qui fait que dans n'importe quel territoire où nous sommes, dans n'importe quel village, et bien nous sommes chez nous.

Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif, ma chère Joëlle, bouillonnant. Un tissu associatif bouillonnant. Je tiens à saluer ton travail exemplaire, ma chère Joëlle, que l'on peut ici applaudir Joëlle Dupriez. Grâce à toi, grâce à toi Joëlle, mais plus fort, plus fort aux applaudissements. Six ans de travail et les larmes dans les yeux au moment de nous quitter. Grâce à toi, nos médiathèques sont actives. Grâce à toi, notre patrimoine remarquable a été défendu. Mais notre défi de demain, il est clair : mener la culture au plus proche de chacun d'entre nous, au plus proche de chaque habitant, dans nos communes les plus rurales.

Si vous me confiez cette responsabilité, mon action s'articulera autour de trois axes majeurs. Le premier, c'est la culture qui doit venir à la rencontre des citoyens par des festivals déconcentrés, décentralisés, des spectacles de rue et le soutien à nos associations locales qui font vivre le cœur de nos villages. Bien sûr, ma chère Joëlle, nous poursuivrons l'aventure Gildo, si d'aventure vous me faites le plaisir de rejoindre cette vice-présidence.

Le deuxième axe, et c'est le professeur qui parle ici, le professeur qui vous parle de l'éducation artistique. Chaque enfant de la Pevele Carembault, quel que soit son village, doit avoir un accès privilégié, un, à la musique, deux, à la danse, trois, et bien, à l'art cinématographique et à tous les arts plastiques. Je le dis, le théâtre aussi aura une place majeure dans notre esprit. Le troisième élément que nous devons valoriser, c'est notre patrimoine environnemental. Pourquoi je dis cela, Benjamin ? Patrimoine environnemental et je sais combien tu y es associé aussi. Je souhaite défendre notre patrimoine environnemental et bâti. J'espère vraiment que notre communauté de communes sera et deviendra une destination culturelle reconnue dans notre belle région des Hauts-de-France.

Pour ce faire, nous aurons dans le cadre notre PLUi à préserver et valoriser nos sites remarquables. Et je sais en la matière pouvoir compter sur le conseil de développement. Il s'agira d'actionner les classements au titre des ENS pour notre patrimoine environnemental, de classer aussi nos sites remarquables au titre de la loi de trente, sites et paysages de France, tel que je suis en train de le faire dans notre petite commune de Tourmignies. Évidemment, je rejoins notre exécutif dans le fait de dire l'importance de la co-construction. Je ne concevrai pas une politique culturelle depuis un bureau, mais sur le terrain, en allant à la rencontre des maires, des adjoints de la culture, pour comprendre les spécificités de chaque bassin de vie. Je rencontrerai les associations culturelles pour savoir quels sont leurs besoins. Je serai un vice-président facilitateur à l'écoute de vos projets et, vous le savez, soucieux du budget.

Et cette fois-ci, je peux vous le dire, c'est l'économiste qui vous parle. J'ai entendu vos demandes concernant le beau projet que nous voulons faire pour développer, et bien, les artistes, les sites artistiques dans notre communauté de Pevele et Carembault, évidemment, puisqu'il s'agit de ce beau projet dans le Carembault, avec la salle de spectacle d'Ostricourt. J'ai entendu vos demandes concernant l'analyse des coûts de fonctionnement et j'y serai extrêmement attentif. La culture, c'est le meilleur remède à l'isolement et le plus beau vecteur de fierté territoriale. Je suis prêt à mettre toute mon énergie, vous la connaissez, ma sensibilité et ma rigueur au service de notre communauté de communes.

Vous l'avez compris, ma candidature n'est pas une candidature politique, mais une candidature

territoriale de territoire. C'est évidemment avec ambition, humble, mais toujours déterminée, que je sollicite votre confiance. Merci à toutes et à tous.

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de troisième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Madame Stéphanie DERNAUCOURT,
- Monsieur Alain DUCHESNE.

L'élection du troisième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 49 Majorité absolue : 25

Résultats :

- Madame Stéphanie DERNAUCOURT : 29 voix,
- Monsieur Alain DUCHESNE : 20 voix.

Madame Stéphanie DERNAUCOURT a obtenu la majorité absolue.

Elle est proclamée troisième Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installée dans ses fonctions.

DELIBERATION CC_2026_074 - Election du 4ème Vice-Président

Monsieur le Président annonce la candidature de Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE à la quatrième Vice-Présidence. Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Madame Nadège BOURGHELLE-KOS est candidate également, et prend la parole en première.

Chers collègues, bonsoir. Comme les autres collègues, je féliciterai le nouveau président en place, Ludovic ROHART. Bien entendu, vous le saviez, j'étais dans l'équipe de Luc FOUTRY, évidemment.

Cela fait quatorze ans maintenant que je suis vice-présidente avec la même délégation qui me tient bien à cœur. C'est la délégation « Aide à la population ». La population qui comprend la petite enfance, les seniors, bien entendu. Moi, je vais aux deux extrêmes. C'est également la santé avec les associations et puis aussi la jeunesse. Alors, jeunesse, vaste sujet, bien entendu, parce que la jeunesse, c'est notre avenir, c'est plein de choses sur notre territoire. Et puis j'ai cette chance, c'est justement avec les centres de loisirs, d'aller sur nos trente-huit communes. Enfin trente-sept, puisque Orchies n'avait pas de centres, C'était une délégation pour la jeunesse, c'était à part depuis le départ, depuis le début de la CCPC. Cependant, c'est vrai que c'est une

délégation qui est passionnante, intéressante et notamment depuis ces derniers mois, voire depuis deux ans, quasiment.

Nous travaillons sur la CADA, vous le savez, la Communauté Amis des Aînés. Nous avons adhéré au réseau francophone parce que bien sûr, il faut parler de l'enfance qui est l'avenir de notre territoire, mais il faut penser aussi à nos seniors. Et bien entendu, il y a plein de choses à mettre en place. Et tout à l'heure, j'ai entendu parler de mobilité et justement, Jean, qui est maintenant vice-président à la mobilité, je me tourne vers toi parce que c'est vrai qu'on parlait des déplacements, notamment pour une de tes jeunes stagiaires. Mais il faut aussi savoir que pour nos seniors, le déplacement est compliqué. Et le déplacement pour nos seniors, ce n'est ni le matin ni le soir, mais plutôt en journée ou en début d'après-midi. Et bien sûr, ce sont des choses auxquelles il faudra penser aussi prochainement. Mais tout cela fait partie de la CADA. C'est vrai qu'il y a plein de choses transversales. Il y a plus de quatre-vingt-neuf actions. Enfin, quatre-vingt-neuf actions. Nous en avons mis en place vingt-cinq en 2025 et nous avons prévu d'en mettre en place soixante-deux, là, dans les années à venir. Je souhaite bien entendu qu'elles le soient.

J'aimerais beaucoup que ce soit bien entendu moi qui porte ce projet puisque je le suis depuis de nombreuses années. Et tout simplement, vous me connaissez, je suis très présente. Je ne vais pas tout, tout énumérer, mais il y a la Semaine bleue, le relais petite enfance qui est très important et comment dire, géographiquement, on rayonne sur toute la Pévèle Carembault. Ça aussi, c'est important. Et je voudrais souligner aussi que là, jusqu'à présent, je me suis aperçue, et en regardant de nouveau votre programme, monsieur le Président, je me suis aperçue que le territoire, enfin, le sud de la Pévèle, donc c'est-à-dire Wahagnies, Thumeries, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Ostricourt, La Neuville, bien sûr, ce sont des territoires qui ont été un peu oubliés dans les différentes délégations que j'ai pu voir au niveau de vos vice-présidents. Je trouve un peu dommage d'avoir laissé toutes ces communes-là qui sont importantes, mais qui sont de taille petite ou moyenne, de côté.

Donc, en cela, je vous présente ma candidature à ce poste d'aide à la personne ou aide à la population, comme vous souhaitez, monsieur le président.

Je vous remercie.

La parole est à Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE.

Bonsoir à tous. Je pense que la plupart d'entre vous, vous me connaissez. Je suis Jean-Luc Lefebvre, maire de la commune de Wannehain depuis 2014 et antérieurement, à partir de 2001, élu municipal, puis adjoint.

Je participe à la commission enfance, jeunesse depuis 2004, du temps de la CCPP, et je participe avec Nadège à la commission famille depuis 2014. On a donc travaillé ensemble.

Bien évidemment, on ne va pas en faire table rase du travail qui a été fait. Un travail énorme a été fait. Merci Nadège pour ton engagement et ton dévouement, auprès de toutes les communes. On ne va pas tout bouleverser. On va sans doute prolonger et faire un certain nombre de choses qui ont déjà été engagées. Mais je vais insister sans doute sur deux points.

Oui, la CADA, parce qu'on a travaillé beaucoup avec les partenaires et je pense que les partenaires attendent beaucoup de nous. Donc on va essayer d'accélérer les choses. On va essayer de mettre en place un certain nombre de dispositifs avec nos partenaires de la CADA. Pour les plus jeunes, je pense que le dossier sera traité assez rapidement, compte tenu de ce qui a été proposé au niveau du gouvernement, et de ce qui va en découler. Le rythme scolaire s'étale actuellement sur huit demi-journées d'école. Il va sans doute passer à neuf demi-journées. Cela veut dire école le mercredi matin. Si c'est le mercredi matin, ça veut dire que le mercredi après-midi, ce ne sont plus des ALSH. C'est un gros dossier qui sera à prendre, là, en main très prochainement. Les responsables de la commission ont un peu différé aux élections présidentielles, mais je pense

qu'après, on va devoir s'atteler à un gros dossier et je sais que je peux compter sur un certain nombre de personnes, y compris Nadège.

Voilà, je vous remercie beaucoup.

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de quatrième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Madame Nadège BOURGHELLE-KOS,
- Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE.

L'élection du quatrième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 49 Majorité absolue : 25

Résultats :

- Madame Nadège BOURGHELLE-KOS : 20 voix,
- Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE : 29 voix.

Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé quatrième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

DELIBERATION CC_2026_075 - Election du 5ème Vice-Président

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de cinquième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Matthieu LESTOQUOY.

L'élection du cinquième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de bulletins nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 35 Majorité absolue : 18

Résultats :

- 1 Monsieur Matthieu LESTOQUOY : 34 voix,
- 2 Monsieur Sylvain PEREZ : 1 voix.

Monsieur Matthieu LESTOQUOY a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé cinquième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.



DELIBERATION CC_2026_076 - Election du 6ème Vice-Président

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de sixième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Madame Anne WAUQUIER.

L'élection du sixième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 12
- Nombre de bulletins nuls : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 33 Majorité absolue : 17

Résultats :

- 1 Madame Anne WAUQUIER : 31 voix,
- 2 Madame Amandine GOUDARD : 1 voix,
- 3 Monsieur Bruno RUSINEK : 1 voix.

Madame Anne WAUQUIER a obtenu la majorité absolue.

Elle est proclamée sixième Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installée dans ses fonctions.



DELIBERATION CC_2026_077 - Election du 7ème Vice-Président

Monsieur le Président annonce la candidature de Monsieur Olivier VERCRUYSSSE pour la septième Vice-Présidence. Il demande si une autre personne est candidate.

Monsieur Bernard CHOCRAUX est candidat également, et prend la parole.

Et bien bonsoir à toutes et à tous. D'abord, mes félicitations au Président qui a été élu ainsi qu'aux vice-présidents élus. Donc oui, je me présente pour cette délégation. Cette délégation qui est en fait beaucoup sur la politique de l'eau. Une feuille de route existe déjà au niveau de la communauté de communes. Elle a été votée maintenant un an, pour un budget de 13 millions d'euros. C'est prévu au moins en grande partie pendant le prochain mandat. Cela est en rapport à la politique de l'eau, et prévoit des nouvelles zones d'extension de crue.

Je rappelle qu'il y a des communes qui attendent ça depuis une vingtaine d'années. Dans ce projet de 13 millions, il y a également de la renaturation. Je propose aussi de continuer ce qu'on a démarré lors de ce mandat qui vient de se terminer, c'est-à-dire le désenvasement des fossés. C'est la première fois qu'on le faisait. On a désenvasé plusieurs dizaines de kilomètres de fossés. On a également continué à enrichir notre biodiversité puisqu'elle est inscrite dans un atlas qui a été réalisé et qu'il faut donc maintenant poursuivre. L'eau peut être certes un inconvénient avec les inondations, mais c'est aussi un atout. Il faut protéger la ressource en eau.. Je rappelle que nous avons dix communes dans le périmètre des champs captants et que nous avons signé récemment avec l'Agence de l'eau et avec l'État un CAR, c'est-à-dire un contrat d'action pour la ressource en eau. Là aussi, il y a du travail et une politique à poursuivre.

Ensuite, j'ai constaté dans le document présenté par l'équipe de Ludovic qu'il y a une reprise de mon idée, d'une idée que j'avais développée ou que j'avais abordée tout au moins lors d'un conseil communautaire qui était le ruissellement. Alors effectivement, le ruissellement, on ne l'a pas en compétence, mais j'étais un peu étonné de voir qu'on allait créer une ingénierie pour le ruissellement dans la mesure où on en dispose déjà d'une, puisqu'il y a moyen de travailler avec les techniciens de la Chambre d'agriculture. Cela s'est fait à Cappelle-en-Pévèle, sans passer par la Communauté de communes. On a donc des techniciens à disposition. Pour également la voirie, on parle également de créer une ingénierie, alors qu'on a déjà une ingénierie au niveau de la voirie, Guillaume BOURGIER et ses services. Enfin, Noréade met à disposition depuis deux ans maintenant, deux salariés pour nous aider dans la mise en place de la GIEP, c'est-à-dire la gestion des eaux pluviales.

Enfin, pour terminer, nous travaillons à une mise en cohérence des syndicats. Nous sommes sur trois bassins versants. Nous gérons en direct la Marque. La Scarpe est gérée par le SMAPI et la Deûle est gérée par l'USAN. Nous sommes représentés dans les deux autres syndicats, mais nous ne sommes pas majoritaires, mais nous y arrivons quand même. Je suis arrivé à faire passer des idées puisque nous avons récupéré l'idée de l'USAN, d'aider les inondés par la pose de batardeaux et la mise en place de diagnostics. Nous l'avons fait sur la communauté de communes Pévèle Carembault sur le bassin versant de la Marque.

Et dernièrement, juste avant les élections, nous avons réussi à convaincre le SMAPI de pratiquer la même politique, c'est-à-dire aider les inondés à poser des batardeaux et à diagnostiquer avant la pose des batardeaux. Voilà ce que je voulais vous dire. Alors, je vais terminer sur une note d'humour pour décriper, si vous me permettez, monsieur le Président. J'aime bien, j'aime bien faire sourire. Donc c'est simple, j'ai vu un bel article de La Voix du Nord où la lutte contre les inondations fait partie des tops de la Communauté de communes Pévèle Carembault. C'est simple, si vous voulez que la lutte des inondations reste au top, votez pour moi.

Merci.

Monsieur Olivier VERCRUYSSSE prend la parole.

Bonsoir à toutes et à tous. Olivier VERCRUYSSSE, maire de Camphin-en-Pévèle.

Ce que je voulais dire à Bernard, effectivement, on ne va pas tout remettre en question. C'est ce que monsieur Rohart, notre président, bravo Ludo, a dit auparavant, c'est-à-dire qu'il y a une certaine continuité. Je pense que notre programme a peut-être, enfin, ce n'est peut-être même pas un programme, ce sont des propositions, n'a peut-être pas été bien compris. Nous avons l'ingénierie, oui, effectivement. Je pense qu'on devrait plus partir, moi, sur de l'assistance maîtrise d'ouvrage plutôt que de la maîtrise d'œuvre. Tout le monde connaît la différence, bien évidemment.

Sur la lutte contre les inondations, effectivement, je pense que beaucoup de choses ont été faites, bien faites, mais je pense que sur le ruissellement, il y a encore beaucoup à faire. L'étude que nous proposons, ça peut être avec la Chambre d'agriculture, mais ça a été fait aussi du côté de Bordeaux avec la CRMA. Il serait important à mes yeux de faire ces études et pour que chaque maire puisse savoir ce qu'il a à faire pour la lutte contre ces ruissellements et surtout l'inscrire dans le PLUi. On sait qu'on va devoir retirer des zones constructibles, par rapport à des risques de ruissellement sur ces mêmes zones. On a vu un petit peu ce qui s'est passé malheureusement dans le département voisin il y a quelques années. Il est probable qu'avec le changement climatique, le problème des inondations ne sera que croissant et donc il faudra toujours aller encore plus loin.

Donc, si vous me faites confiance, on travaillera très vite sur le ruissellement pour pouvoir l'intégrer dans le PADD du PLUi. Et puis, bien évidemment, Bernard, tu seras le bienvenu pour me donner des conseils. Merci.

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de septième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Bernard CHOCRAUX,
- Monsieur Olivier VERCRUYSSSE.

L'élection du septième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 52 Majorité absolue : 27

Résultats :

- 1 Monsieur Bernard CHOCRAUX : 23 voix,
- 2 Monsieur Olivier VERCRUYSSSE : 29 voix.

Monsieur Olivier VERCRUYSSSE a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé septième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions

Monsieur le Président annonce la candidature de Madame Stéphanie DUFERMONT pour la huitième Vice-Présidence. Il demande s'il y a un autre candidat.

Monsieur Jean-Louis DAUCHY est candidat également, et prend la parole.

Bonsoir à tous. Merci de me donner la parole. Félicitations pour votre poste de Président. Félicitations également aux vice-présidents et vice-présidentes élus déjà ce soir. Alors, je me présente, Jean-Louis Dauchy. Je suis maire de la commune de Landas et je suis vice-président sortant au tourisme et au sport. Alors, effectivement, il y a six ans, quand on m'a proposé le poste de vice-président au tourisme, pour moi, le tourisme, j'étais plutôt touriste que professionnel du tourisme.

J'ai découvert dans cette délégation, vraiment la possibilité de venir vous voir, de regarder vos communes, de découvrir des pépites sur ce territoire. C'est tout le travail de l'office de tourisme pour les faire connaître et les promouvoir. Alors, je souhaite me présenter ce soir pour continuer toutes les actions qui sont en cours pour ce territoire. Alors, on a adapté il y a six ans l'office de tourisme aux outils numériques accessibles à tous. Nous avons créé ce tourisme familial, par la découverte de notre territoire, pour les petits, pour les grands également.

Je travaillerais de concert avec la DRAC. Comme vous le savez, aujourd'hui, il y a le classement des pavés du Paris-Roubaix d'aujourd'hui et du Paris-Roubaix d'antan, justement pour que ce classement des pavés, vous gestionnaires de la voirie, vous ne soyez pas pénalisés dans le cadre de la mise en place de ce classement. Je mettrais également en corrélation le réseau Point Nœuds avec le véloroute et puis tous nos chemins, nos chemins de randonnée, les chemins PDR. Nous avons lancé la taxe de séjour au 1er janvier dernier. Par contre, on a encore un gros travail de repérage des logements. Cette taxe de séjour servira à soutenir les logements, les logements meublés à court séjour. Elle servira également à promouvoir ces commerçants, ces artisans qui sont à l'extérieur du territoire. C'est-à-dire que la promotion aujourd'hui, on sait plutôt comment la faire à l'intérieur du territoire. Et aujourd'hui, on espère, enfin, on compte le mettre en place à l'extérieur du territoire.

Nous allons demander également aux grandes entreprises d'ouvrir leurs portes pour présenter leur savoir-faire. On en a 36 à contacter. On en a déjà contacté quelques-unes. J'aide également l'équipe de l'office de tourisme à contacter ces entreprises.

Pendant six ans j'ai parcouru à pieds, ou à vélo, toutes les communes de la Pévèle. Je veux continuer à accompagner toute l'équipe de l'office de tourisme qui fait, je dois vous le dire, un travail formidable et remarquable.

La parole est à Madame Stéphanie DUFERMONT.

Bonsoir à tous, mesdames et messieurs. Félicitations au président et au vice-président. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Stéphanie Dufermont, première adjointe à la ville de Coutiches, vice-présidente de l'Union des professionnels de Coutiches et je suis également entrepreneur dans le cadre de ma profession.

C'est avec beaucoup d'engagement et de sens des responsabilités que je vous présente ma candidature pour les délégations liées à la communication, à la cohésion sociale ainsi qu'au développement du tourisme, du commerce et de l'artisanat à l'échelle de notre communauté de communes.

À ce niveau, nous avons un rôle essentiel à jouer, celui de fédérer nos communes, de créer du lien entre elles et de porter une vision commune, cohérente et ambitieuse. La communication intercommunale doit être un véritable outil de rassemblement. Elle doit permettre à chaque habitant de comprendre les actions menées, de se sentir concerné, de s'appropriier les projets du territoire. Mon objectif est de rendre cette communication plus lisible, plus accessible, plus

valorisante, continuer le travail qui a été fait actuellement qui a été top et il faut continuer comme ça, dans ce sens-là, pour l'ensemble de toutes nos communes.

La cohésion sociale, quant à elle, dépasse les frontières communales. Elle doit se construire à l'échelle de notre territoire en favorisant les synergies entre les acteurs, en soutenant les initiatives locales et en veillant à ne laisser personne de côté. C'est ensemble que nous pouvons renforcer ce sentiment d'appartenance à une même communauté.

En matière de tourisme, nous avons une véritable carte à jouer. Notre territoire regorge d'atouts qu'il nous faut mieux structurer, promouvoir et coordonner. L'enjeu est de créer une identité forte, attractive et de développer une offre cohérente qui bénéficie à toutes nos communes.

Enfin, le soutien au commerce et à l'artisanat qui me tient vraiment à cœur, étant également dedans, est un levier indispensable de dynamisme local. À l'échelle intercommunale, nous pouvons mutualiser les moyens, renforcer la visibilité de nos acteurs économiques et créer des actions concrètes pour favoriser leur développement et leur pérennité.

Je suis prête à m'investir pleinement pour porter ces enjeux et contribuer activement au développement harmonieux de notre territoire.

Je vous remercie.

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de huitième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Louis DAUCHY,
- Madame Stéphanie DUFERMONT.

L'élection du huitième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 52 Majorité absolue : 27

Résultats :

- 1 Monsieur Jean-Louis DAUCHY : 21 voix,
- 2 Madame Stéphanie DUFERMONT : 30 voix,
- 3 Monsieur Luc FOUTRY : 1 voix.

Madame Stéphanie DUFERMONT a obtenu la majorité absolue.

Elle est proclamée huitième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installée dans ses fonctions.

Monsieur le Président annonce la candidature de Monsieur Régis BUE pour la neuvième Vice-Présidence. Il demande qui d'autre est candidat.

Monsieur Arnaud HOTTIN est candidat.

Monsieur BUE prend d'abord la parole.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, félicitations au président et aux vice-présidents élus. Mes remerciements à l'exécutif sortant pour le travail et l'investissement pendant les six dernières années.

J'ai l'honneur de présenter ma candidature à vos suffrages pour le poste de vice-président au développement économique et à l'agriculture. Je remercie Ludovic Rohart pour sa confiance et à l'instar d'Orchies, la plus grande commune de l'EPCI qui reprend sa place dans l'exécutif, je me réjouis de pouvoir moi-même l'intégrer avec Gondecourt, même si notre action y sera bien évidemment dans l'intérêt de l'ensemble des communes du territoire du Carembault et de la Pévèle.

Il semble juste et équitable que Gondecourt soit pour la première fois représentée dans cette troisième mandature de notre communauté de communes. Et je remercie à cet égard le président sortant, monsieur Foutry, de me l'avoir aussi proposé récemment. La délégation qui m'incombera, si vous m'accordez votre confiance, trouve aussi sa légitimité par rapport au poids de Gondecourt en matière de développement économique, de ses zones industrielles et artisanales. A titre personnel, bien qu'un élu n'ait pas vocation à être technicien, retraité depuis peu, j'étais précédemment cadre d'une grande entreprise privée industrielle de la région où j'ai toujours été particulièrement au fait des questions économiques. De formation ingénieur de l'ISA, de Lille, l'agriculture est par ailleurs dans mes gènes et mon histoire familiale toujours actuelle.

Nous poursuivrons les plans de développement de toutes nos zones économiques en attirant des emplois qualifiés pour les entreprises et nos communes. Nous accompagnerons toutes les entreprises, qu'elles soient agricoles, industrielles, artisanales ou commerciales.

À l'ordre du jour, la succession cruciale d'une génération d'exploitants agricoles avec l'installation des jeunes, l'adéquation entre les productions et les besoins du territoire et notamment dans le cadre d'une cuisine centrale et d'une légumerie.

Je m'engage très sincèrement à mettre toute mon énergie au service de cette délégation pendant la durée de ce mandat et je vous remercie pour votre attention.

La parole est à Monsieur Arnaud HOTTIN.

Bonsoir à tous. Arnaud HOTTIN, je suis maire de Bersée et donc vice-président sortant en charge du Développement économique, de l'Alimentation, et de l'Agriculture. Je me représente finalement à cette délégation, simplement pour, et quand j'entends Régis, pour confirmer finalement tes propos, Régis.

Il y a beaucoup de choses que tu évoques qui sont déjà aujourd'hui traitées au sein de notre collectivité. Forcément, le monde agricole aujourd'hui est accompagné depuis déjà un certain temps via des subventions que l'on a actées en conseil communautaire, il y a quelques mois de cela. Le monde économique, bien sûr, est également accompagné via des subventions qui existent aujourd'hui depuis un certain nombre de temps également. Voilà ce que l'on fait aujourd'hui au niveau de la communauté de communes.

Je souhaite vous dire aujourd'hui, que les choses importantes qui ont été faites sur ce mandat précédant ont créé un certain dynamisme. Aujourd'hui, quand vous faites une semaine de l'économie pévéloise, c'est 800 personnes que vous réunissez. Et ça, ça a été fait sous cette

mandature. Aujourd'hui, j'étais d'ailleurs avec Ludovic Rohart sur Orchies pour rencontrer les entreprises via des after work. Il y en a eu à Orchies, à Phalempin, à Gondécourt avec Régis il y a quelques mois. Il y en a eu également à Avelin, où j'étais également tout à l'heure avec José Roucou, justement dans le cadre de l'aménagement de cette zone d'activité. Beaucoup de choses ont été faites.

Aujourd'hui, j'entends le discours de Régis qui est finalement une continuité par rapport au travail qu'il est fait. Je trouverais un peu dommage, finalement, de changer de cap ou pas de cap, mais de vice-président.

Aujourd'hui, j'ai une équipe qui m'est fidèle et je les remercie. Je vois d'ailleurs Sébastien Deviers qui est juste là. On a vraiment une belle synergie au niveau de cette équipe. On a fait de belles choses pour ce territoire et je m'engage finalement à continuer ces belles choses. Je regarde ici simplement Ludovic, tu parles de rassembler nos communes, agir pour nos habitants. Je me propose, moi, de rassembler justement ces communes et de rassembler aujourd'hui donc les vice-présidents, le conseil communautaire qui est ici présent. Ça sera une chose sur laquelle je m'attacherai. Il est important demain de travailler tous ensemble pour l'avenir de notre territoire et vous pouvez bien sûr compter sur mon investissement.

Un point important aussi qui n'est pas forcément repris, c'est l'emploi. Aujourd'hui, je suis vice-président à la Mission Locale, et vice-président à Proche emploi. Alors attention, vous allez dire c'est un cumulard. Non, parce que finalement, ces fonctions on n'est pas payées pour. Je le fais bien sûr sur mon temps disponible, mais c'est important l'emploi au sein de ce territoire. On a aussi le RSA, dont on va devoir bientôt revoir aussi la convention qu'on a avec le Département.

Les dossiers sont aujourd'hui là, présents. On doit se positionner dans les prochains jours pour l'AMI - Appel à manifestations d'intérêts -sur la Coulée, sur le champ libre. On a des investisseurs qui vont aussi bientôt intervenir sur ce dossier champ libre. Il y a vraiment aujourd'hui une continuité à pouvoir mettre en place par rapport au développement économique. Le monde politique est une chose, le monde économique en est une autre. Aujourd'hui, je pense que le monde économique a besoin de nous avec le même dynamisme.

On ne peut pas se permettre de perdre encore un peu de temps par rapport à ce qui a été fait. Il faut finalement continuer dans cette logique. Donc encore une fois, je me répète, mais vous pouvez compter sur mon dynamisme rassembleur pour notre territoire Pévèle Carembault. Merci.

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de neuvième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Arnaud HOTTIN,
- Monsieur Régis BUE.

L'élection du neuvième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 53 Majorité absolue : 27

Résultats :

- 1 Monsieur Arnaud HOTTIN : 24 voix,
- 2 Monsieur Régis BUE : 29 voix.

Monsieur Régis BUE a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé neuvième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

DELIBERATION CC_2026_080 - Election du 10ème Vice-Président

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de dixième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur José DUHAMEL.

L'élection du dixième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 14
- Nombre de bulletins nuls : 17
- Nombre de suffrages exprimés : 32 Majorité absolue : 17

Résultats :

- 1 Monsieur José DUHAMEL : 32 voix,

Monsieur a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé dixième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

DELIBERATION CC_2026_081 - Election du 11ème Vice-Président

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de onzième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur José ROUCOU.

L'élection du onzième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 10
- Nombre de bulletins nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 36 Majorité absolue : 19

Résultats :

1 Monsieur José ROUCOU : 36 voix,

Monsieur José ROUCOU a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé onzième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

DELIBERATION CC_2026_082 - Election du 12ème Vice-Président

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de douzième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Franck SARRE.

L'élection du douzième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Nombre de bulletins blancs : 14
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 30 Majorité absolue : 16

Résultats :

1 Monsieur Franck SARRE : 30 voix,

Monsieur Franck SARRE a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé douzième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président prend la parole.

Mes chers collègues, permettez-moi de vous délivrer quelques mots pour vous dire que c'est effectivement avec beaucoup d'émotion, de gravité et de détermination que je m'adresse à vous suite à l'élection à la présidence de la communauté commune Pévèle Carembault.

Je veux d'abord vous remercier sincèrement pour la confiance que vous venez de m'accorder. Cette confiance m'honore, m'engage et m'oblige. J'en mesure pleinement la responsabilité. Je souhaite adresser mes plus vifs remerciements à mon équipe qui m'a accompagné tout au long de cette campagne avec loyauté, énergie et conviction. Leur engagement, leur présence, leur travail de terrain, leur soutien ont été précieux. Rien ne se construit seul. Et cette élection est aussi le fruit d'un travail collectif, d'une volonté partagée et d'une ambition commune pour notre

territoire. Permettez-moi de les féliciter pour leur élection en tant que vice-président.

Permettez-moi aussi d'avoir une pensée pour Jean-Luc Detavergnier, qui a porté sur les fonts baptismaux notre intercommunalité. Vous savez l'estime et le respect que je lui porte. Je veux aussi remercier et saluer Luc Foutry ainsi que les membres de son équipe pour le travail engagé au cours du précédent mandat. Leur investissement au service de notre intercommunalité a permis de faire avancer de nombreux dossiers importants pour notre territoire. Au-delà des débats, des différences d'approche ou des choix qui ont pu nous opposer, je veux reconnaître avec sincérité le temps, l'énergie et l'engagement consacrés à cette mission. Je tiens également à remercier Luc Foutry pour la campagne qui a été menée. Une campagne est toujours un moment fort de la vie démocratique. Elle permet la confrontation des idées, l'expression des convictions. Elle nous rappelle à chacune et chacun l'importance de l'engagement public. Je crois profondément que le débat démocratique, lorsqu'il reste digne et respectueux, est une richesse pour notre territoire.

Je veux aussi le saluer pour son fighting spirit, son abnégation et sa volonté. Je tiens également à saluer le réel moment de démocratie que nous venons de vivre, où chacun a pu présenter son projet. Et l'élection des vice-présidents est un signe de notre vigueur. J'interprète la candidature des anciens vice-présidents comme une volonté d'implication dans la gestion de notre communauté de communes et non comme une opposition. Je veux aussi avoir une pensée reconnaissante pour toutes celles et tous ceux qui m'ont apporté leur soutien publiquement ou plus discrètement durant cette campagne. Leur confiance, leurs encouragements, leurs conseils et parfois même leurs doutes exprimés avec franchise ont nourri ma réflexion et renforcé ma détermination.

Ma candidature s'est portée autour d'enjeux clairs que je souhaite rappeler ce soir. D'abord, celui du rassemblement. Notre communauté de communes doit être un espace de dialogue, d'écoute et de coopération entre toutes les communes, quelle que soit leur taille, leur sensibilité ou leurs spécificités. Je serai le président de toutes les communes et de tous les élus. Ensuite, celui de l'efficacité et de la proximité. Nos concitoyens attendent de nous non pas des postures, mais des résultats. Ils veulent une intercommunalité concrète, lisible, capable d'agir sur les sujets du quotidien et d'accompagner les projets qui font vivre notre territoire. Il y a aussi l'enjeu de l'équilibre territorial.

Notre responsabilité est de veiller à ce qu'aucune commune ne se sente oubliée, à ce que chacun trouve sa place, à ce que les décisions prises ici servent l'intérêt général et respectent les réalités locales. Enfin, nous avons porté une candidature fondée sur une ambition simple, mais essentielle : préparer l'avenir. Cela suppose de soutenir le développement de notre territoire, de renforcer les services à la population, d'accompagner nos communes avec loyauté et d'affronter ensemble les défis à venir avec lucidité et volonté. Aujourd'hui, le temps de la campagne est derrière nous. Le temps du travail commence. Je souhaite que nous sachions collectivement dépasser les clivages pour nous mettre au service de l'essentiel : notre territoire, ses habitants, ses communes et l'avenir que nous voulons construire ensemble. Je serai un président à l'écoute, un président disponible, un président respectueux du rôle de chacun. Je crois à l'intelligence collective, à la force du dialogue et à la nécessité de bâtir dans la confiance pour un mandat utile, concret et apaisé.

Je veux aussi avoir une pensée reconnaissante vis-à-vis de nos collègues qui ont appartenu à cette assemblée par le passé et qui ont fait aujourd'hui le choix d'un autre horizon. Au Conseil de développement, je voudrais lui dire qu'il est la société civile en action. C'est un réservoir d'idées dans des domaines variés recoupant nos compétences. Le bien vieillir, le bien vieillir en Pévèle Carembault, la protection et la valorisation de notre patrimoine, l'attention à nos entreprises et à nos associations et bien d'autres domaines et acteurs essentiels à notre territoire. La Pévèle Carembault doit marcher sur deux jambes : les élus et la société civile en action.

Comptez sur moi, comptez sur nous pour vous solliciter et mettre en œuvre les idées et sujets que vous ferez émerger. Nous, les élus, avons souvent le nez dans le guidon et avoir un regard extérieur et expert de personnalités connaissant bien notre territoire me paraît essentiel pour avancer.

Enfin, au personnel de notre intercommunalité, je voudrais leur dire que je compte sur leurs compétences et leur attachement au territoire, mais aussi sur leur énergie, leur créativité pour mettre en œuvre notre projet, mais aussi pour nous aider à définir un nouveau projet de territoire au service de nos habitants et de leur commune. Je sais pouvoir m'appuyer sur des équipes motivées et comptez sur moi pour permettre le maintien de cette dynamique.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de bien vouloir reprendre le cours de nos débats avec une délibération sur le bureau communautaire.

DELIBERATION CC_2026_083 - Composition du Bureau communautaire

L'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales dispose que : « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7* »

Par la présente, il convient d'acter la composition du Bureau communautaire.

DECISION (par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 53 VOTANTS)

Le Conseil communautaire décide :

- ➔ **De fixer la composition du Bureau communautaire comme suit :**
- **Le Président,**
- **Les Vice-Présidents,**
- **Tous les maires qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires,**
- **Les conseillers communautaires représentant la commune si le maire n'est pas conseiller communautaire.**

DELIBERATION CC_2026_084 - Election des autres membres du Bureau communautaire

Il convient d'annexer à la présente délibération le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau communautaire, non Vice-Présidents.

L'article L.5211-10 du CGCT, dispose que : « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.* »

Le Conseil communautaire est compétent pour élire les autres membres du Bureau communautaire.

Les membres du Bureau communautaire sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue, à la majorité absolue les deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

Il est précisé qu'aucune déclaration de candidature n'est requise pour l'élection de l'ensemble des autres membres du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire a fixé la composition du Bureau communautaire de manière à ce que chaque commune ait au moins un représentant.

Le procès-verbal relatif à l'élection des autres membres du Bureau communautaire, en dehors du Président et des Vice-Présidents est annexé à la présente délibération.

Il convient de procéder à l'élection de chacun des autres membres du Bureau communautaire au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Les membres du Bureau communautaire sont élus comme suit :

- 1- Didier DALLOY : 51 voix,
- 2- Luc FOUTRY : 51 voix,
- 3- Guy SCHRYVE : 52 voix,
- 4- Philippe DELCOURT : 51 voix,
- 5- Arnaud HOTTIN : 53 voix,
- 6- Léone PIERKOT : 53 voix,
- 7- Frédéric PRADALIER : 52 voix,
- 8- Bernard CHOCRAUX : 52 voix,
- 9- David DUHAYON : 50 voix,
- 10 - Christophe THIEBAUT : 51 voix,
- 0- Pascal FROMONT : 51 voix,
- 1- Xavier GIRARD : 53 voix,
- 2- Thomas KOLAR : 51 voix,
- 3- Thierry DEPOORTERE : 52 voix,
- 4- Jean-Louis DAUCHY : 51 voix,
- 5- Vinciane FABER : 51 voix,
- 6- Paul DHALLEWYN : 53 voix,
- 7- François-Hubert DESCAMPS : 51 voix,
- 8- Sylvain PEREZ : 53 voix,
- 9- Eric BRUNIN : 53 voix,
- 10 - Bruno RUSINEK : 53 voix,
- 11 - Thierry LAZARO : 44 voix,
- 12 - Sylvain CLEMENT : 52 voix,
- 13 - Nadège BOURGHELLE-KOS : 51 voix,
- 14 - Alain DUCHESNE : 51 voix,
- 15 - Nicolas CUVELIER : 51 voix.

Les membres du Bureau communautaire ont été déclarés et installés dans leurs fonctions de membre du Bureau communautaire.

DELIBERATION CC_2026_085 - Création de la Conférence des Maires

L'article L5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« La création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires. »

Ses avis sont transmis aux conseillers municipaux.

DECISION (par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 53 VOTANTS)

Le Conseil communautaire décide :

→ **D'acter la création de la Conférence des Maires.**



DELIBERATION CC_2026_086 - Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats à la Commission d'Appel d'Offres

Les articles D1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales disposent des conditions dans lesquelles sont élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi « *les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégués d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel* ».

Il appartient à l'assemblée délibérante locale de fixer les conditions de dépôt des listes. » Il est précisé que « *les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.*

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus » (CGCT, art. D. 1411-4).

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, préside la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comme membre de droit, en raison de sa qualité de Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

La présente délibération a pour objet de fixer les conditions de dépôt des listes des candidatures de la Commission d'Appel d'Offres.

DECISION (par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 53 VOTANTS)

Le Conseil communautaire décide :

De fixer les conditions de dépôt des listes de candidature de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

→ **L'élection se fait au scrutin de liste**

→ **L'élection des membres de la CAO a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste**

En effet, l'article D1411-3 du CGCT prévoit que « *les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégués d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel* ».

- **Cinq postes de titulaires et cinq postes de suppléants sont à pourvoir**

Il est précisé que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

- **Composition des listes candidates**

L'article D1411-4 du CGCT dispose : « Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus » .

- **Date butoir de dépôt des listes**

Les listes doivent être déposées auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault avant le Jeudi 23 avril à 12 heures.

- **Caractère secret du scrutin**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret. Néanmoins, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

DELIBERATION CC_2026_087 - Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats à la Commission Délégation de Service Public

Les articles D1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales disposent des conditions dans lesquelles sont élus les membres de la Commission Délégation Services Publics.

Ainsi « les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ».

Il appartient à l'assemblée délibérante locale de fixer les conditions de dépôt des listes. » Qu'il est précisé que « les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus » (CGCT, art. D. 1411-4).

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, préside la Commission Délégation de services publics (DSP) comme membre de droit, en raison de sa qualité de Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault.

La présente délibération a pour objet de fixer les conditions de dépôt des listes des candidatures de la Commission Délégation de Services Publics.

Débat :

Monsieur Luc FOUTRY : Je voulais savoir quel était votre état d'esprit, monsieur le président, concernant la fixation de ces listes. Est-ce que vous pensez qu'il est utile d'en faire une commune, ce qui me paraîtrait assez intelligent et dans la ligne du discours que vous avez prononcé tout à l'heure ou est-ce qu'il faut en déposer deux et on votera lors du prochain conseil communautaire ?

Quelle est votre approche de ces votes ?

Monsieur le Président : Je vais retenir votre proposition à savoir peut-être que les candidats pourraient nous faire parvenir leur candidature et qu'en fonction du nombre de candidats, on puisse effectivement tenter de faire une liste commune de façon à ce que chacune et chacun de ceux qui souhaitent être candidat et titulaire et suppléant puisse le faire. Je vous propose de bien vouloir nous envoyer les candidatures individuelles et à partir de là on délibérera la prochaine fois pour faire une liste qui reprenne l'ensemble si possible, l'ensemble des candidates et candidats à ces deux commissions.

DECISION (par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 53 VOTANTS)

Le Conseil communautaire décide :

De fixer les conditions de dépôt des listes de candidature de la Commission Délégation de Services Publics comme suit :

- L'élection se fait au scrutin de liste***
- L'élection des membres de la Commission Délégation de Services Publics a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste***

En effet, l'article D1411-3 du CGCT prévoit que « les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ».

- Cinq postes de titulaires et cinq postes de suppléants sont à pourvoir***

Il est précisé que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

- Composition des listes candidates***

L'article D1411-4 du CGCT dispose : « Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ».

- Date butoir de dépôt des listes***

Les listes doivent être déposées auprès de M. le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault avant le Jeudi 23 avril à 12 heures.

- Caractère secret du scrutin***

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret. Néanmoins, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.



DELIBERATION CC_2026_088 - Délégations du Conseil communautaire au Président

Afin d'assurer la continuité de l'administration de l'intercommunalité durant la période de gestion des affaires courantes, et de garantir le bon fonctionnement des relations entre les communes et

l'intercommunalité dans certains domaines, il est proposé que le Conseil communautaire délègue au Président l'exercice de certaines de ses attributions.

Il s'agit :

- des actions en justice,
- de l'exercice du droit de préemption et de la délégation de celui-ci,
- de la signature de tous les documents relatifs à la mise en œuvre des PLU et du PLUi.

Une nouvelle délibération, exhaustive, portant délégation des attributions du Conseil communautaire, au Président, sera présentée lors de la prochaine séance.

DECISION (par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 53 VOTANTS)

Le Conseil communautaire décide :

→ De fixer la liste des délégations du Conseil communautaire, au Président comme suit :

1. D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions contre elle, afin de préserver les droits de la collectivité ;

2. D'exercer le Droit de Préemption Urbain et de le déléguer, dans les conditions prévues au L.213-3 du Code de l'urbanisme aux communes, établissements publics y ayant vocation, et, le cas échéant, aux concessionnaires d'opération d'aménagement, soit sur une ou plusieurs parties des zones d'aménagement concertées, soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;

3. De signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et notamment :

- ***Pouvoir de lancement des modifications des PLU et du PLUi. L'article L.153-37 du Code de l'Urbanisme permettant au Président de lancer ces modifications ;***
- ***Pouvoir de notification /consultation des Personnes Publiques Associées ;***
- ***Pouvoir d'organiser des enquêtes publiques et les Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) ;***
- ***Pouvoir d'organiser des mises à disposition du public ;***
- ***Pouvoir de mise à jour des PLU et du PLUi par décision ;***
- ***Pouvoir de certifier les publications et les affichages physiques ;***
- ***Les avis et dérogations dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme conformément à la réglementation en vigueur.***



DELIBERATION CC_2026_089 - Lecture et remise de la charte de l' élu local

Le Président donne lecture de la Charte de l' élu local.

- L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Le Président rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives.

La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la 13 transparence de la vie publique) mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflits d'intérêts).

Enfin, le Président précise que la Charte de l'élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, mais est d'abord et avant là pour rappeler solennellement des grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue.

Un exemplaire de la Charte de l'élu local est distribué à l'ensemble des conseillers communautaires, et est annexé à la présente délibération.

DECISION (par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 53 VOTANTS)

Le Conseil communautaire décide :

- ***De constater la remise et la lecture de la charte de l'élu local.***

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président : je tenais une nouvelle fois à vous remercier pour votre confiance. Vous dire aussi qu'en accord avec Sylvain Clément et Didier Dalloy, concernant le prochain conseil communautaire qui devrait se tenir le 27 avril, je vous confirme la date. Comme cela se faisait avant, nous tournerons dans les communes. Dans l'ordre alphabétique, la première commune susceptible de pouvoir nous accueillir est celle d'Aix-en-Pévèle. Et donc, je remercie Didier qui a accepté cette proposition et qui nous accueillera le 27 avril prochain dans la salle des fêtes de la commune d'Aix-en-Pévèle, dès 18 h 30.

Y a-t-il des questions diverses ? Non. Je vous remercie en tout cas pour cette réunion.

La séance est levée à 01 h 00

Le Secrétaire de Séance,



Josephine Fossart

Le Président,

Ludovic ROHART



